

Compte-rendu de réunion

Réunion publique de lancement de la concertation continue pour le projet de Liaison Fos-Salon

Date de réunion :	01/03/2022 de 18h00 à 20h	
Lieu :	Magic Mirrors, Istres	
Rédacteur du CR :	DREAL PACA	
INTERVENANTS	PARTICIPANTS	Liste de diffusion
Voir liste annexée		

RAPPEL DU CONTEXTE

Porté par la DREAL PACA, le projet de liaison Fos-Salon, consiste en l'aménagement d'une infrastructure routière visant à :

- Améliorer les conditions de desserte entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence, en aménageant la RN569 sur environ 25 km ;
- Améliorer le contournement de Fos-sur-Mer qui se fait depuis Arles via la RN568, depuis le nord-ouest via le prolongement de la RN569 et, pour les poids lourds en transit, via les voies portuaires.

Plusieurs partis d'aménagement ont été étudiés pour ce projet et soumis au débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) entre septembre 2020 et janvier 2021 à l'issue duquel la décision ministérielle du 29 juin 2021 a acté la poursuite du projet. La DREAL PACA a retenu des orientations pour les études à venir (diapositives 17 à 20) du support de présentation joint au présent document.

Parallèlement à la poursuite des études, la DREAL PACA organise courant 2022-2023 une concertation continue avec différents acteurs du territoire et le public.

La poursuite des études et la concertation permettront de confirmer, ajuster et affiner le phasage prévisionnel du projet, de définir ses conditions de mise en œuvre et in fine de retenir une variante préférentielle.

La réunion publique organisée le 1^{er} mars 2022 par le maître d'ouvrage visait à :

- Rappeler l'historique du projet ;
- Présenter le dispositif de concertation et ses modalités au public ;
- Échanger et répondre aux questions des participants.

Le présent compte-rendu propose une synthèse des présentations et échanges ayant eu lieu lors de cette réunion publique.

NB : Le support de présentation diffusé en séance est joint au présent document.

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

La réunion s'est déroulée en 5 temps :

1. Accueil des participants et introduction ;
2. Partage et recueil des attentes pour la réunion ;
3. Rappel sur le projet (+ temps d'échange)
4. Présentation de la méthodologie des études, du dispositif de concertation continue, et des outils de communication et de participation proposés (+ temps d'échange)
5. Suites et clôture de la réunion

1. INTRODUCTION

M. ARAGNEAU, adjoint au maire d'Istres, remercie Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, ainsi que les maires, élus et participants présents.

Il rappelle l'importance d'une réalisation rapide du projet de liaison Fos-Salon pour les acteurs économiques du territoire, en particulier en vue de la mise en service du hub des armées de la base aérienne d'Istres en 2024, qui devrait accroître la fréquentation d'infrastructures routières d'ores et déjà saturées.

Par ailleurs, il explique qu'afin d'amorcer le programme de la liaison routière et bénéficier de retombées positives anticipées sur le trafic routier aux heures d'entrée et sortie de la base aérienne, la Ville d'Istres a décidé, avec l'appui de la Métropole, de financer les travaux de l'échangeur du secteur de la Bayanne (chemin des Bellons).

Enfin, il rappelle que le projet de liaison Fos-Salon est un aménagement nécessaire pour sécuriser le réseau routier existant aujourd'hui très accidentogène et renouvelle les fortes attentes de la Ville d'Istres envers ce projet.

Monsieur PASSERIEUX, Sous-Préfet d'Istres, souligne l'importance du projet de liaison Fos-Salon pour la desserte du territoire.

Il rappelle l'historique du projet, le contenu de la décision ministérielle du 29 juin 2021 ainsi que les objectifs du projet, à savoir : réduire les nuisances pour les populations, réduire les gaz à effet de serre, améliorer le cadre de vie et développer l'intermodalité.

Il indique que l'État lance une nouvelle phase d'études à laquelle seront associées les parties prenantes du territoire, en vue de préparer l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique prévue pour 2024. Les premiers travaux devraient démarrer en 2027.

Il conclut en rappelant que le financement du projet est envisagé dans le cadre des prochains contrats de plan État-Région.

Monsieur SERRUS, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable et représentant de Monsieur MUSELIER, rappelle que la Région sera un partenaire fiable dans la durée et souligne l'importance d'inscrire l'intermodalité durable au cœur de ce projet.

Madame RICHARD-FERROUDJI et Monsieur FOURNIAU, garants de la CNDP insistent sur l'importance du public dans la phase d'étude en cours et rappellent que leur rôle sera de veiller à la qualité, la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation. Ils pourront également prescrire, conseiller, servir de recours et rendre compte.

2. PARTAGE ET RECUEIL DES ATTENTES POUR LA REUNION

Les participants à la réunion ont principalement souhaité disposer d'information sur :

- Le projet (tracé, calendrier, caractéristiques, ...)
- Des thématiques spécifiques (piste cyclable, mode doux, interface paysagère)
- Le dispositif de concertation et ses modalités
- Les impacts environnementaux du projet

Certains participants ont également exprimé leur point de vue en faveur d'une variante d'aménagement spécifique parmi celles proposées par la DREAL PACA.

3. RAPPEL DU PROJET

La DREAL PACA, après avoir rappelé l'historique du projet, les enseignements du débat public et la décision Ministérielle du 29 juin 2021, détaille les variantes retenues pour les trois sections constituant le projet : la section nord, la section centrale et la section sud (diapositives 19 et 20).

Les questions des participants sur le projet de liaison Fos-Salon :

- **Une participante** s'interroge sur l'intérêt de conserver le tracé A (section Nord) compte tenu de ses impacts environnementaux évidents (traversée de la réserve naturelle régionale, ZNIEFF de type 2, zone Natura 2000)

Réponse du maître d'ouvrage : Suite au débat public et dans l'optique de minimiser les impacts du projet, la DREAL PACA a proposé de retenir les deux variantes d'aménagement qui empruntent pour partie des routes existantes (A et C) et d'écarter la variante B de tracé neuf pour la poursuite des études. La DREAL PACA rappelle que les différents impacts de ces deux variantes sur les milieux naturels, les espèces protégées, les milieux agricoles, le cadre vie ou les coûts seront étudiés et comparés lors de la nouvelle phase d'étude afin de retenir in fine la moins impactante.

- **Une participante (habitante de la ville de Grans)** demande des précisions sur :

- La portion concernée par un passage à 2x2 voies

Réponse du maître d'ouvrage : Le projet prévoit une voie express à 2x2 voies sur l'ensemble du tracé.

- La traversée de la ville de Grans par la variante C

Réponse du maître d'ouvrage : La variante C suit le tracé de l'actuelle route départementale 69 entre le giratoire de Toupiguières et l'A54 et ne traverse pas la Ville de Grans qui se situe davantage au sud du tracé.

- La prise en compte de la montée des eaux à l'horizon 2050 dans le développement du port et la conception du projet

Réponse du maître d'ouvrage : La montée des eaux est un élément regardé par le Grand Port Maritime de Marseille Fos (GPMM) dans son travail de planification et de développement de la zone industrialo-portuaire. C'est aussi un élément pris en compte dans les études routières.

Un participant ayant participé aux différentes réunions de l'OA ZIP complète la réponse du maître d'ouvrage en indiquant que le plan de travail du GPMM est à l'horizon de 2040 (Orientations d'Aménagement de la ZIP 2030-2040)

- **Mme. Ghislaine DUSFOUR, conservatrice de la réserve naturelle régionale de la Poitevine-Regarde-Venir** interroge la DREAL PACA sur le caractère prioritaire de la variante A, dite « de référence », sur la variante C

Réponse du maître d'ouvrage : La variante A est la variante de référence car correspondant à un aménagement de la route existante. Pour autant, les deux variantes seront comparées selon les mêmes critères d'évaluation pour le choix final

M. SERRUS, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable à la Région PACA réaffirme l'opposition de la Région à la variante de tracé A en raison de sa traversée de la réserve régionale.

- **M. GALLICIAN, représentant d'Autoroutes du Sud de la France**, interroge la DREAL PACA sur la possibilité de soumettre la section Nord à une enquête d'utilité publique anticipée par rapport aux autres sections afin de commencer les travaux au plus tôt

Réponse du maître d'ouvrage : À date, la DREAL PACA ne peut préjuger de la forme de l'enquête publique future. Toutefois il est envisagé de présenter un dossier d'enquête publique intégrant l'ensemble des sections afin qu'il soit possible de statuer sur l'utilité publique du projet dans son ensemble.

- **M. SIDENIUS** questionne le maître d'ouvrage sur les conséquences d'un phasage du chantier sur la réalisation du projet : retards...

Réponse du maître d'ouvrage : La DREAL PACA partage la difficulté de mettre en œuvre un chantier sur 25 km d'où la nécessité d'échelonner sa réalisation globale en délimitant des phases. Il s'agit donc d'un phasage technique et non temporel ou financier susceptible de retarder la réalisation du projet.

Les remarques des participants sur le projet de liaison Fos- Salon ont porté sur :

- **Les remarques concernant la ressource en eau :**

- **Mme. TRAMONTIN, Présidente du SYMCRAU**, insiste sur la nécessité de préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau du territoire tout en permettant son développement économique. À ce titre, il apparaît indispensable d'étudier l'impact des différentes variantes sur les canaux d'irrigations des prairies, principal phénomène de recharge de la nappe de Crau.
- **M. TROUSSIER, adjoint à l'environnement à la Ville de Fos-sur-Mer** souligne l'importance de ne pas négliger la question de l'eau sur le secteur, ressource essentielle aux trois projets d'hydrogène portés sur le territoire

- **Le report modal camion-rail et l'intermodalité, notamment :**

- **M. REVERCHON, Président de la Méridionale**, regrette le manque de prise en compte de la multimodalité et des mobilités douces dans les présentations faites et les études mentionnées ciblées essentiellement sur le trafic et les variantes routières

Réponse du maître d'ouvrage : La DREAL PACA confirme qu'il s'agit bien d'éléments centraux dans les réflexions et études menées. Une analyse stratégique du fonctionnement du territoire d'un point de vue de la mobilité est en cours par le CEREMA dans le but de comprendre comment le projet de liaison routière peut s'insérer dans le territoire en complémentarité des autres modes de transport. Cette étude alimentera par ailleurs le comité de suivi intermodal de l'Ouest de l'étang de Berre, créé suite au débat public, présidé par M. le préfet de région, en charge d'assurer le suivi des différents projets du territoire selon une approche intégratrice et multimodale et de s'assurer de l'impact des projets en matière de report modal.

- **M. PERONNET, adjoint au Maire de Grans**, insiste sur la nécessité de trouver des solutions face au phénomène du « dernier kilomètre » dont est victime la commune de Grans, actuellement traversée par un important flux de poids-lourds à destination de Marseille, trafic qui devrait augmenter avec le développement prévu des terminaux rail-route de CléSud, qui prévoient une augmentation de la capacité ferroviaire de 50 000 à 120 000 unités de transport intermodal par an.

Une participante (habitante) s'étonne de cette remarque sur les flux de camions étant donné que ces derniers sont en partie liés au développement de la zone d'activité de Clé Sud, décidée par les élus du territoire.
- **M. BRASSART, conseiller auprès de la CCI du Pays d'Arles**, rappelle la nécessité de ce projet pour résoudre les problèmes d'infrastructures et permettre le développement du Pays d'Arles. Il insiste sur la nécessité de mener une réflexion sur le report modal des camions vers le fer notamment en lien avec la reprise des études sur le contournement ferré de l'agglomération lyonnaise sud (CFAL) annoncé récemment par M Djebbari, Ministre délégué au transport.
- **Les remarques concernant la nécessaire réalisation rapide du projet de liaison Fos-Salon :**
 - **M. TROUSSIER, adjoint à l'environnement à la Ville de Fos-sur-Mer**, rappelle l'importance de construire les infrastructures routières nécessaires pour supporter des flux routiers croissants (doublement des conteneurs sur le port d'ici 10 à 15 ans, et 60 000-70 000 véhicules jour) et permettre au territoire de se développer et vivre autour de ses industries
 - **M. HETSCH, Maire de Fos-sur-Mer**, rappelle la nécessité de réaliser la liaison routière qui demeure à l'état de projet depuis 1972 pour alimenter le « poumon économique majeur » du territoire.
 - **M. ARAGNEAU, adjoint au Maire d'Istres**, s'interroge sur la possibilité d'un phasage particulier de la section centrale, étant donné le peu de débat sur son aménagement, afin de désenclaver de manière anticipée la base aérienne.
- **Une participante (habitante)** souligne l'importance, au regard des discours tenus centrés sur les aspects économiques et routiers, de s'orienter vers davantage de sobriété et de prendre davantage en compte les enjeux environnementaux.

Expressions en faveur de variantes de tracé :

M. MOUTET, Président de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos, et **M. FONTAINE**, Président de l'association de défense des riverains de Fos-sur-Mer se sont exprimés en faveur de la variante dite du « barreau des étangs », perçue comme l'unique solution pour :

- Désenclaver Fos-sur-Mer ;
- Permettre une évacuation fluide en cas d'accident sur la zone industrialo-portuaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui comme le montre les essais grandeur nature réalisés en 2004 au niveau de la raffinerie.

Par ailleurs, la présence de zones « Natura 2000 » au droit des étangs ne doit selon eux pas représenter une contrainte dans le choix de la variante étant donné que ces derniers n'abritent plus aucune espèce compte tenu du degré de salinité de l'eau.

M. PERONNET, adjoint au maire de Grans, rappelle la position de la commune de Grans en défaveur de la variante C (section Nord) susceptible :

- D'impacter significativement la couronne agricole des communes de Grans et de Salon-de-Provence ;
- D'impacter la zone de protection rapprochée des sources de la nappe de Crau qu'il convient de protéger
- De rendre difficile la création d'une liaison douce pour les navetteurs entre Salon et le bassin d'activités de Clé Sud et du Village des marques par son impact sur les chemins ruraux du sud de la RD69.

4. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES ET DU DISPOSITIF DE CONCERTATION CONTINUE

La DREAL PACA présente la méthodologie des études préalables à la DUP et les prestataires qui ont été retenus pour leur réalisation (diapositives 23 & 24) puis le processus d'information (diapositive 31).

Les interventions des participants concernant les études à venir :

- **M. MOUTET, Président de l'ADPLGF** souligne l'incompatibilité de la variante des voies portuaires avec le Plan de prévention des risques technologiques de Fos-Est. Il juge impensable de faire circuler des usagers sur des voies aussi proches des dépôts pétroliers de Fos, et de garder la section ouverte en cas d'accident.

Réponse du maître d'ouvrage : L'étude en cours apportera les éléments nécessaires pour juger de la faisabilité de la variante par les voies portuaires.

- **M. HETSCH, maire de Fos-sur-Mer**, informe la DREAL de la réalisation en mai d'un exercice Domino FSX 2022 (simulation d'un tsunami puis d'une série de réactions en chaîne) auquel il pourrait être intéressant qu'INERIS assiste dans le cadre de son étude des risques industriels à Fos-sur-Mer

Réponse du maître d'ouvrage : La DREAL PACA a connaissance des enjeux et des risques industriels présents sur le territoire et rappelle que l'objectif de cette étude est d'obtenir des données objectives et quantifiées sur la vulnérabilité actuelle des usagers de la route au risque industriel, d'étudier le type de mesures organisationnelles qu'il peut être possible de mettre en place en temps de gestion de crise ainsi que les mesures de protection physique de la route qu'il est possible d'envisager. La DREAL informera l'Ineris de la possibilité d'être présent en tant qu'observateur le jour de l'exercice évoqué.

- **M. PERONNET, adjoint au Maire de Grans**, regrette que le diagnostic agricole soit confié uniquement à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, opposée au projet quelle que soit la variante de tracé. Il suggère au maître d'ouvrage de consulter également le comité du Foin de Crau et le Symcrau très actifs dans la défense des agriculteurs et des enjeux agricoles du secteur.

Réponse du maître d'ouvrage : La DREAL PACA indique avoir prévu de consulter ces deux organisations dans le cadre des groupes de travail sur les thématiques agricoles.

La DREAL PACA poursuit avec la présentation du dispositif de concertation continue prévu et son calendrier (diapositive 26–28). Ce processus de concertation est séquencé en trois phases. Le premier semestre 2022 sera consacré à la première séquence dont le calendrier détaillé est présenté diapositive 29.

5. CLOTURE

Monsieur le Sous-préfet d'Istres clôt la réunion en remerciant ses organisateurs et participants.

Il rappelle la volonté de M. le préfet de Région et de ses partenaires de travailler sur l'intermodalité du territoire notamment via le comité de suivi intermodal de l'ouest Étang de Berre.

Dans cette perspective, il invite à ce qu'une réflexion soit menée pour interconnecter la réflexion du comité de suivi intermodal avec les travaux des différentes réunions publiques et groupes de travail organisés dans le cadre de la concertation continue du projet de liaison Fos-Salon.

ANNEXE – LISTE DES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Organisme
ARAGNEAU	Alain	Adjoint au Mairie d'Istres
SERRUS	Jean-Pierre	Vice-Président transports et mobilité durable Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
PASSERIEUX	Régis	Sous-Préfet d'Istres
MARY	Cédric	Adjoint au chef de l'UMO DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
CEREA	Xavier	Responsable d'opération DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
RICHARD-FERROUJJI	Audrey	Garante CNDP liaison Fos-Salon
FOURNIAU	Jean-Michel	Garant CNDP liaison Fos-Salon
PERICHON	Blandine	AMO concertation Nicaya Conseil

ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	
ABDALLAH	Nadia	Mairie d'Istres
ALVERNHE	Laurent	Mairie d'Istres
ARANDA	Stéphane	Epad ouest Provence
BERNARDINI	Anne-Lise	Métropole Aix-Marseille Provence
BIZOT	Vincent	Habitant
BRASSART	Éric	Conseiller CCI Pays d'Arles
CALISSON	J-C	Autoroutes Sud France
CASADO	Éric	Adjoint au Mairie d'Istres
CHALLENARD	Yvan	Mairie d'Istres
CHEYLAN	Gilles	Association
DERRIEN	Xavier	Garant CNDP
DUSFOUR	Ghislaine	Association
FABRE	Marie-Claude	Habitante
FAUCHER	Claude	DGA mobilité Métropole Aix-Marseille Provence
FIGUIERE	Emmanuelle	Chargée relations institutionnelles maire de Fos sur Mer
FONTAINE	Yvon	Président de l'association de défense des riverains de Fos-sur-Mer
FRAU	Gérard	Conseil de Territoire du Pays de Martigues
GALLICIAN	Jean-Christophe	Autoroutes Sud France
GIRE	Éléonore	Habitante
GIRE	Marie-Joseph	Habitant
GIRON	Arnaud	EGIS
HETSCH	Jean	Maire de Fos-sur-Mer
HIGLI	Daniel	Adjoint au Maire de Miramas
IGOUT	Benjamin	Un habitant
LALANDE	François	Association ADPLGF
LE BORGNE	Gwenaël	Directeur d'exploitation, plateforme logistique aérienne
LESCOT	Florian	Entreprise
LUCAS	Yan	Habitant
LUCAS	Corinne	Habitant
MINCONE	Raphaële	Journaliste pour la Provence
MIRA	Cédric	Habitant

MONNIER	Isabelle	Sous-préfecture Istres
MOUTET	Daniel	Association ADPLGF
PATTE	Lionel	Chef de l'UMO DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAVAN	Véronique	Service mobilité Métropole Aix-Marseille Provence
PERONNET	Michel	Adjoint au maire de Grans
REVERCHON	Marc	Président la Méridionale
ROUBENNE	Jérémy	Sous-préfecture d'Istres
SADRANT		
SIDENIUS	Jakob	Entreprise
TASSONE	Carmelo	Mairie de Miramas
TEISSIER	Olivier	Chef du STIM DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
THEVOT	Patrick	Un habitant
THEVOT	Pascaline	Une habitante
TRAMONTIN	Céline	Présidente du SYMCRAU
TROUSSIER	Philippe	Adjoint mairie de Fos-sur-Mer